



HONGRIE

Numéros utiles

Numéros utiles

► **Section consulaire, ambassade de France** : 374.11.00 (7 jours sur 7 et 24 h sur 24).

Site internet de l'ambassade de France : <http://www.ambafrance-hu.org/>

► Numéro d'urgence (police, pompiers, ambulances) : 112

► Pompiers : 105

► Police : 107

► Police touristique : 438.80.80

► Ambulance : 104 ou 311.16.66

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

Il convient de rester prudent et vigilant, plus particulièrement pendant la saison estivale. En effet, des vols d'effets personnels, de liquidités et de pièces d'identité dans les transports en commun et les lieux touristiques de la capitale ainsi qu'aux abords des stations service des autoroutes reliant l'Autriche aux régions orientales du pays sont régulièrement signalés.

Dans les gares, ne monter dans les trains en attente de départ que lorsque les contrôleurs sont en place. Des agressions ont été signalées par des voyageurs en avance qui s'étaient installés dans un train en partance pour Vienne alors que ce train était encore presque vide.

Dans les bains publics, de plus en plus fréquentés par les touristes, il est fortement déconseillé de laisser son sac au bord du bassin. Les effets personnels sont plus en sécurité dans les casiers du vestiaire.

Pendant les périodes de vacances scolaires, l'Ambassade recense mensuellement une moyenne de 35 déclarations de vols de documents d'identité faites auprès des services consulaires par nos ressortissants. Il est recommandé de détenir sur soi un document d'identité et d'en conserver un autre au coffre de l'hôtel. Les photocopies certifiées conformes par un commissariat de police peuvent en effet parfois être acceptées mais il ne s'agit là que d'une tolérance éventuelle dont

l'opportunité relève des agents effectuant le contrôle et dont les touristes ne peuvent en aucun cas se prévaloir.

Il est recommandé de :

- ▶ faire preuve de vigilance (à cause des pickpockets et des vols à l'arraché fréquents) sur les sites touristiques et dans les transports en commun.
- ▶ garer son véhicule dans un parking surveillé.
- ▶ vérifier le prix des consommations et des repas avant de passer commande (afin d'éviter de se voir imposer une note prohibitive ensuite).
- ▶ s'enquérir du prix au km dans les taxis et de préférer à Budapest les grandes compagnies telles que «City Taxi» (211.1111), «Fotaxi» (222.22.22) et «Tele 5» (155.55.55).
- ▶ de répartir dans des poches différentes cartes de crédit et argent liquide.
- ▶ ne pas se livrer au change de monnaie au noir dans la rue.
- ▶ avant toute transaction dans un bureau de change, s'assurer auprès de l'employé du montant exact qui sera obtenu en monnaie locale, frais et commission compris.
- ▶ faire preuve de vigilance : un certain nombre de vols ont été réalisés par de faux policiers sous prétexte de contrôle de l'argent liquide. Ces contrôles n'ont pas lieu d'être, en dehors des locaux de police.
- ▶ se méfier des invitations lancées pour boire un verre dans les établissements de la rue Vaci : la facture des consommations qui est ensuite présentée par le " service de sécurité " de l'établissement se révèle généralement prohibitive (jusqu'à 1.000 euros pour quatre consommations). Il est vivement conseillé de décliner ce genre d'invitation ou du moins d'exiger de consulter la carte des tarifs avant de consommer (attention : les consommations des demoiselles ne sont pas au même tarif que les autres).

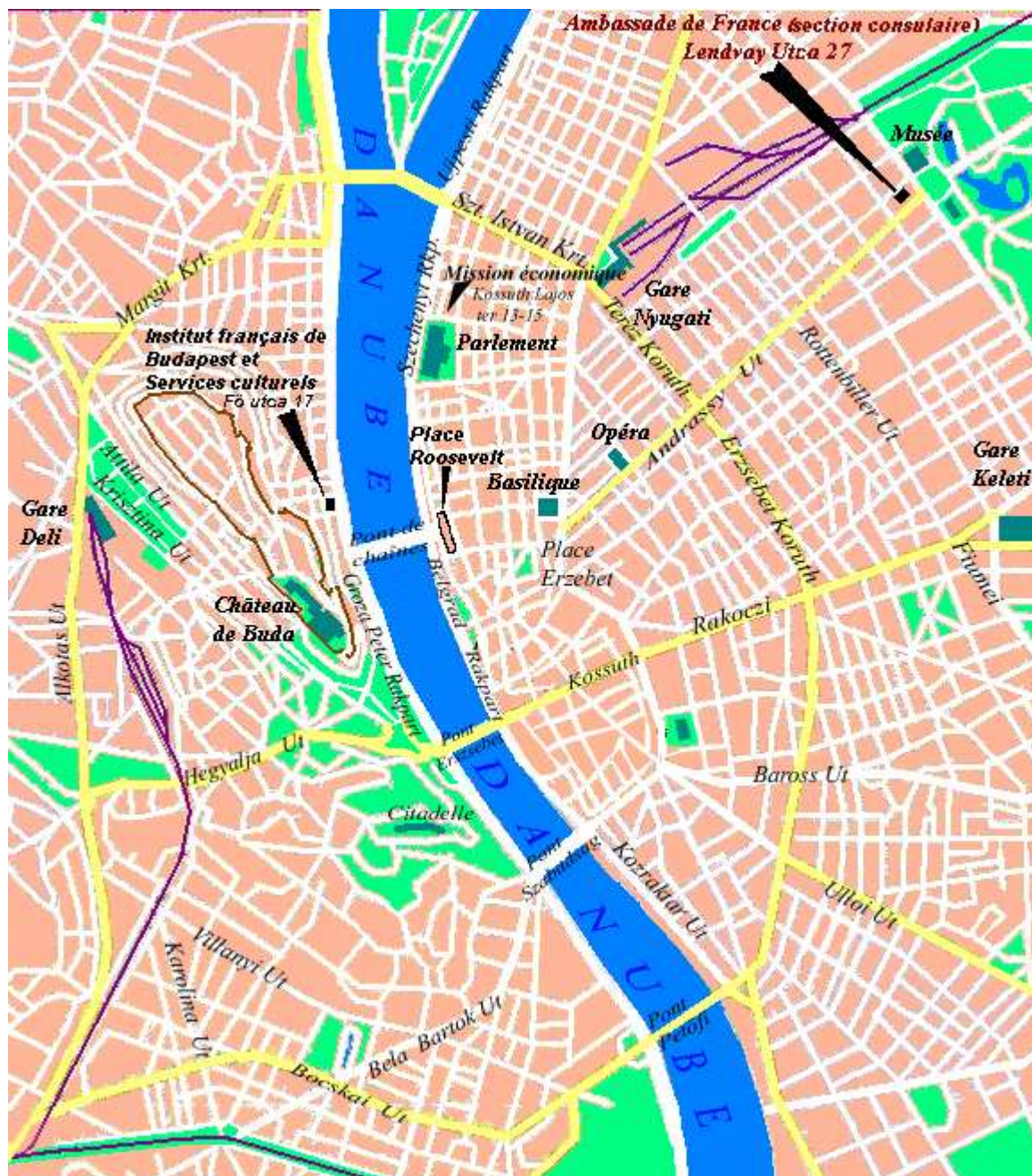
Fraudes à la carte bancaire :

Comme en France, des fraudes à la carte bancaire sont possibles. Il convient donc de prendre les mêmes précautions qu'en France, notamment lors des retraits aux distributeurs automatiques de billets, qu'il est préférable de n'utiliser que lorsqu'ils sont accolés à une agence bancaire. Dans toute la mesure du possible, il est souhaitable de ne pas quitter des yeux la carte bancaire lors des opérations de règlement dans les magasins ou restaurants.

Drogue :

Vente et consommation de stupéfiants interdites. En cas de détention de drogues pour usage personnel, une amende peut être prononcée. Pour des quantités plus importantes, le contrevenant est passible d'une peine de prison. Dans tous les cas, la personne concernée ne peut quitter le territoire hongrois avant le prononcé de la sanction par le tribunal.

Image et carte du pays Budapest



Transports

Transports en commun à Budapest :

Les tickets sont identiques pour tous les transports en commun. Ils doivent obligatoirement être compostés (dans les véhicules pour les bus, les trams et les trolleys, sur le quai ou à l'accès de la station pour le métro). Un nouveau ticket doit être utilisé en cas de correspondance. En cas d'utilisation d'un carnet, l'utilisateur doit conserver la souche du carnet tant que tous les tickets n'ont pas été utilisés. Les contrôles sont fréquents. Les amendes payables immédiatement.

Parking :

Les parkings des grandes villes de Hongrie sont payants, même au bord du trottoir, sur la chaussée. Le non paiement du ticket de parking à l'horodateur entraîne une amende, voire la

pose d'un sabot. Les services consulaires de l'ambassade ne sauraient servir de médiateurs entre nos compatriotes qui se seraient mis en infraction et les autorités municipales hongroises".

Infrastructure routière

Peu d'autoroutes. Réseau globalement de bonne qualité, à l'exception de certaines routes secondaires et de certaines rues dans les principales agglomérations (chaussée déformée, nids-de-poule, signalisation des travaux parfois insuffisante). **Taux d'alcoolémie autorisé 0g/l.** Prudence recommandée au passage des voies ferrées, la signalisation étant imparfaite. **Port de la ceinture de sécurité obligatoire. Feux de croisement obligatoires lors des déplacements hors agglomération, même dans la journée.** Aucun problème d'approvisionnement en carburants.

En cas d'accident, prendre immédiatement contact avec la police (tél.: 107) et ne signer le constat à l'amiable qu'après en avoir obtenu une traduction écrite.

Vignettes (matrica) pour les autoroutes :

attention : les autoroutes hongroises sont toutes payantes. Il convient d'acheter dans les stations services à l'entrée des autoroutes une vignette à coller sur le pare-brise de votre véhicule. Les tarifs varient selon la durée et le type de véhicule.

Réseau ferroviaire

Satisfaisant.

Entrée / Séjour

a) Conditions d'entrée et de séjour des ressortissants français :

Les ressortissants français ne sont pas soumis au visa pour un séjour d'une durée maximale de trois mois en Hongrie. La possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité suffit.

Pour un séjour supérieur à trois mois, il convient de faire sur place une demande de carte de séjour au plus tard le 93^e jour de présence auprès de l'office de l'immigration et de la nationalité (BAH: Bevandorlasi és Alampolgarsadi Hivatal). La demande de permis de séjour nécessite le versement d'une taxe de 1500 Ft (à peu près 6 euros) en timbres fiscaux, de remplir un formulaire et de fournir une photo d'identité récente. Les informations et le formulaire sont disponibles (en anglais et quelques informations en français) sur le site www.bmbah.hu

b) Entrée de la Hongrie dans l'espace Schengen :

Depuis le 21 décembre 2007, la Hongrie fait partie de l'espace Schengen. Dès lors, les ressortissants étrangers (issus d'un État extérieur à l'UE) titulaires d'un titre de séjour délivré dans l'un de ces pays peuvent séjourner sans visa en Hongrie jusqu'à 90 jours par semestre.

Les enfants mineurs étrangers résidant en France doivent se munir, préalablement à leur départ, d'un titre d'identité ou, à défaut, d'un document de circulation pour étranger mineur qu'ils devront solliciter **plusieurs semaines avant leur départ**, auprès du service des étrangers de la préfecture de leur lieu de résidence. Tant que l'un de ces documents n'a pas été obtenu, il convient de différer le voyage.

Contrairement aux frontières intérieures maritimes et terrestres dont la levée est déjà effective, le contrôle des voyageurs en provenance d'un autre pays Schengen sera maintenu, pour des raisons techniques, jusqu'au 30 mars 2008 aux aéroports de Budapest (Ferieghy 1 et 2).

Pays membres de l'espace Schengen : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Pays associés à l'espace Schengen : Islande, Norvège.

Attention : Les dispositions suivantes demeurent inchangées depuis l'entrée de la Hongrie dans l'UE.

Convois humanitaires : Il est rappelé que les seules destinations pour lesquelles la douane hongroise admet le caractère humanitaire de certains convois (en fonction des marchandises transportées) sont la Moldavie et l'Ukraine et sur présentation d'un certificat délivré par l'Ambassade de Hongrie à Paris.

Les convois à destination de tout autre pays et notamment de la Roumanie et de l'ex-Yougoslavie, sont soumis aux règles européennes de droit commun sur le transport et le transit des marchandises (permis de transport international, certificats sanitaires, carnets ATA ou paiement d'une caution à l'entrée en Hongrie...etc). Avant de prendre la route, il est vivement conseillé de contacter la Direction Départementale de l'Équipement compétente, le ministère français des Transports et l'Ambassade de Hongrie à Paris.

Modalités douanières de circulation de certains biens depuis la Hongrie.

Nos concitoyens sont invités à respecter les quantités suivantes, sous peine de se voir confisquer leurs biens à la frontière :

- ▶ **Cigarettes :** bien que la Hongrie soit désormais membre de l'Union Européenne, il existe des restrictions quantitatives provisoires dues à la différence de prix entre les pays. La franchise applicable aux pays non membres de l'Union Européenne continue donc de s'appliquer, à savoir une cartouche par personne.
- ▶ **Alcool :** le volume d'alcool doit correspondre à la consommation personnelle. 10 litres est une quantité acceptable.
- ▶ **Les sommes d'argent liquide importées ou exportées de ou vers la France doivent être déclarées à la douane au-delà de 7 600 euros.**

Pour de plus amples informations, prendre contact avec l'Ambassade de Hongrie à Paris, [adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Santé

Grippe aviaire :

La Direction Générale de la Santé recommande aux voyageurs d'éviter tout contact avec les volailles et les oiseaux, c'est-à-dire de ne pas se rendre dans des élevages ni sur les marchés aux volatiles. Les recommandations générales d'hygiène, qui visent à se protéger des infections microbiennes, sont préconisées :

- éviter de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits, en particulier les viandes et les œufs ;
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou un soluté hydro-alcoolique.

Le virus se transmet par voie aérienne (voie respiratoire) soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et des mains ou des vêtements souillés). Les espaces confinés favorisent la transmission du virus.

Quelques cas d'encéphalites à tiques ont été signalés en Hongrie, comme dans l'ensemble de l'Europe centrale (Autriche et sud de l'Allemagne incluses). Il est recommandé aux résidents ainsi qu'aux touristes amenés à effectuer de longs séjours ou à se promener en forêt de se faire vacciner à titre préventif.

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'information, consultez

le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

Consulter le médecin traitant avant le départ et contracter une assurance de rapatriement sanitaire.

Numéros utiles

- ▶ Dr. Anna Gédéon (généraliste francophone et anglophone) : 06.209.431.123
- ▶ Dr. Krisztina Gyurman (généraliste francophone) : 06.309.54.43.81
- ▶ Hôpital Mav : 269.55.80
- ▶ Hôpital Szent Janos : 458.45.00
- ▶ SOS dentiste (urgences 24h/24) : 267.9602

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appel qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.